



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL

Le 14 janvier deux mil seize à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : vendredi 8 janvier 2016

Étaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, Corine TÉXÈDRE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes FAVRE Nadine, BANKHEAD Catherine, M. MANCEAU Michaël
Mme FAVRE a donné pouvoir à Mr MARTIN ; M. MANCEAU a donné pouvoir à Mme SOTH

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 3

M. Alain MARTIN a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - DETR 2016

Monsieur le Maire rappelle les travaux éligibles à la DETR 2016 ; il propose de présenter à ce titre un projet de réhabilitation des bâtiments de l'école communale comprenant :

-réfection de la façade de l'un des bâtiments (classe CE1-CE2)

pour un montant HT de 13824,45 €

-réfection des cloisons de la salle de classe des CE1-CE2

pour un montant HT de 3449,60 €

-réfection de l'installation électrique de la salle de classe des CE1-CE2

pour un montant HT de 1245,94 €

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	7408,00	40 %
Autofinancement	1111,99	60 %
Total HT	18519,99	

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre de la DETR de ce projet ainsi que son plan de financement.

2° - Fonds Départemental de Solidarité Rurale – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ; il propose de présenter à ce titre un projet de réhabilitation des bâtiments communaux (école, église, mairie, salle polyvalente) dans le cadre des enveloppes socle et projet comprenant :

- réfection d'une partie de la cour de l'école pour un montant HT de 4577,50 €
- réfection du plafond de la salle de classe des CE1-CE2 pour un montant HT de 2840.00 €
- réfection du plafond de la sacristie de l'église pour un montant HT de 605,00 €
- peinture des huisseries neuves de la mairie pour un montant HT de 1855.00 €
- réfection des murs de soutien du parking de la salle polyvalente pour un montant total HT de 4131,80 €

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir le FDSR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
FDSR Socle	1504,25	50 %
FDSR Projet	5500,00	
Autofinancement	7004,25	50 %
Total HT	14008,50	

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre du FDSR de ce projet ainsi que son plan de financement.

3° - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015,

A savoir:

-chapitre 20:	6250 €
-chapitre 21:	25700 €
-chapitre 23:	17750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, inscrits au budget de 2015, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

4°- Logement communal (procédure d'expulsion en cours pour non-paiement de loyer – départ du locataire de la route de Chinon)

A-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'assurance de la commune (AREAS) ne fournit pas de protection juridique pour ce genre d'incident et qu'il y a donc lieu de prendre un avocat pour représenter la commune lors de l'audience prévue au Tribunal de Grande Instance de Tours le 31 mars 2016 à 10h30.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre un avocat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la résolution de ce problème.

B-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement de la route de Chinon est disponible à partir du 6 avril, le locataire actuel ayant résilié son bail.
Loyer mensuel: 391,30 €

5°- Travaux dans la commune

A- Travaux route de Beuxes

L'entreprise ne reprenant que le 18 janvier, les travaux seront réalisés début mars.

B- Travaux salle polyvalente

Travaux réalisés par les services techniques de la Communauté de communes dans quelques jours.

C- Passage piétons sur la RD 24 (route des 3 Moutiers)

Le STA a informé la commune de son avis négatif pour la mise en place d'un passage piétons sur la départementale hors agglomération. L'installation d'un tel dispositif ne servirait qu'à donner une illusion de sécurité aux piétons.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de laisser la situation en l'état.

6°- Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2016

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016:

Habitants de la commune:

1 journée: 165 €

2 journées: 260 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 50 €

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 310 €

2 journées: 420 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 80 €

Associations de la Communauté de communes CVL:

1 journée: 220 €

Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seuilly): 1350 €

Les associations communales, Comité des fêtes, Association de Parents d'élèves et Syndicat de chasse, ont droit à deux locations gratuites par an pour des repas ou des manifestations diverses.

7° - Assistante sociale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier en date du 31 décembre 2015 l'informant de la suppression de la permanence mensuelle de l'assistante sociale à la Mairie de Seuilly.

Les membres du Conseil remarquent :

-que cette suppression ne peut être considérée comme une amélioration du service comme le laisserait entendre le courrier

-qu'elle intervient sur une commune de 390 habitants possédant 38 logements sociaux

-que de nombreux problèmes concernant entre autres des difficultés de paiement sont signalés chaque mois en Mairie

-que parmi ces résidents plusieurs d'entre eux ne possèdent pas de moyens de locomotion et seront en difficulté pour aller à un rendez-vous hors commune.

En conséquence, un courrier sera envoyé au Conseil Départemental demandant le maintien de cette permanence.

8° - Questions diverses

Monsieur Philippe Meunier demande quelles sont les conditions de mise en place d'un tuyau d'évacuation de cheminée dans le cadre du règlement de PLU existant.

Une information sera demandée au service instructeur.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Fait et affiché à Seuilly, le 22 janvier 2016.

Le Secrétaire de séance

Alain MARTIN

Le Maire

Jacques AUPIC